34e Année. — Tome LXVII N° 1748 Paris, 29 Décembre 1927

REVUE DE VITICULTURE

LA NECESSITE D'UNE GRANDE ENQUETE AGRICOLE

En 1892, les services techniques du Ministère de l'Agriculture ont dressé un inventaire général de notre production agricole. Ce travail extrêmement complet, établi avec le soin et la méthode dont témoignent nos administrations chaque fois qu'elles en ont les moyens, est un document d'une qualité remarquable et auquel on a pu se reporter pendant très longtemps.

Les statistiques agricoles annuelles qui ont été faites dans la suite se sont toutes appuyées sur cette évaluation initiale, en corrigeant — en plus ou en moins suivant les circonstances — les chiffres de 1892. Mais au fur et à mesure que l'on s'est éloigné du travail de base, les incertitudes sont devenues plus grandes. C'est la raison pour laquelle les dernières statistiques d'avant-guerre étaient déjà fort douteuses et ne reflétaient plus exactement l'aspect véritable de notre production agricole. En vingt années, en effet, les méthodes s'étaient transformées, les rendements avaient changé, les surfaces n'étaient plus les mêmes. Il était presque impossible d'arriver à un degré de précision suffisant.

Dans certains départements, les erreurs étaient même devenues considérables ; c'est ainsi qu'en 1918, ayant été chargé de procéder à un inventaire aussi rigoureusement exact que possible de notre production en blé, et disposant pour cela de moyens matériels d'investigation considérables, je fus extrêmement étonné des écarts extraordinaires qui existaient entre les rendements que nous constations et ceux qui étaient indiqués par les dernières statistiques d'avant-guerre : le rendement moyen du département d'Eure-et-Loir, qui renferme — comme vous le savez — la majeure partie de la Beauce, présentait en 1918 un rendement moyen à l'hectare de 22 q. 50 contre 15 q. 40 en 1913, soit une différence de plus de 7 quintaux. L'écart atteignait également 7 quintaux dans les Deux-Sèvres, plus de 5 quintaux dans le Loir-et-Cher, dans l'Aube, dans l'Eure et dans la Marne, 4 quintaux et demi en Seine-et-Marne. Cette statistique n'avait porté que sur les départements non envahis.

Il est probable que si nous avions pu faire le même travail pour les grands départements à blé du Nord, les constatations auraient été les mêmes. D'ailleurs, les cultivateurs des régions libérées ont été les victimes de ces sous-évaluations. C'est ainsi que lorsque les cultivateurs des bons plateaux ou des

riches plaines du département de l'Aisne basaient leurs évaluations de dommages sur des rendements réels atteignant 25 quintaux à l'hectare et dépassant même parfois ce chiffre, on leur opposait invariablement la moyenne officielle d'avant-guerre qui était de 18 q. 84 (1913).

Si, avant la guerre, les statistiques agricoles paraissaient déjà fort douteuses pour beaucoup d'observateurs, la situation s'est aggravée considérablement depuis la guerre tant pour le bétail que pour les céréales. Pendant la guerre, en effet, des étendues importantes n'avaient pu être cultivées ; le bétail, dans plusieurs départements, avait été détruit et le cheptel des départements non envahis fortement amoindri. Quelle était, tant au point de vue des surfaces cultivées qu'au point de vue de l'ensemble de notre cheptel, notre situation exacte au lendemain de l'armistice ? Personne ne pouvait la connaître. Il a donc fallu improviser en quelque sorte les premières évaluations et essayer d'apporter, d'année en année, les corrections nécessaires sans avoir la ressource de se reporter à un inventaire de base exact comme celui de 1892.

Quelle que soit la qualité des services techniques du Ministère de l'Agriculture, il leur était impossible de nous donner des évaluations certaines. Ces services, accaparés par d'autres tâches urgentes, ne peuvent, d'autre part, consacrer au travail des statistiques qu'un temps extrêmement limité. Quant aux secrétaires de mairies, surchargés eux aussi par une besogne fortement accrue, ils n'ont ni le désir, ni le temps de remplir les papiers qui leur sont envoyés par l'Administration, et quand ils les remplissent, ils y inscrivent n'importe quoi.

A l'heure actuelle, comme je l'ai répété bien souvent, la statistique agricole, telle qu'elle est établie, n'a de certain que son inexactitude.

Prenons, par exemple, notre production de base : le blé. Nous savons que les surfaces ensemencées ont fléchi. Dans quelle mesure ? A cet égard, aucun recensement sérieux n'a jamais été effectué depuis la guerre. On s'est contenté d'approximations. Dès lors, comment pourrait-on affirmer qu'il existe aujourd'hui 5 millions 345.000 hectares de blé ? Une erreur d'approximation de 10 % est parfaitement admissible et nous ne savons pas, à 4 ou 500.000 hectares près, quelle est l'étendue des surfaces emblavées en blé.

Pour les rendements, on peut faire des observations du même ordre. L'agriculture française, sous l'impulsion des services techniques du ministère de l'Agriculture et des Associations agricoles, a fait, depuis cinq ou six ans, des progrès culturaux considérables. Les méthodes de culture ont été améliorées, l'emploi des engrais s'est sensiblement développé ; enfin, l'utilisation des semences sélectionnées a pris une importance inconnue avant la guerre. Aujourd'hui, tous nos paysans savent l'importance que présente, au point de vue des rendements, l'emploi de bonnes semences.

Dans ma région, avant la guerre, les vieilles variétés locales à faible rendement occupaient encore dans les fermes une place importante ; depuis, elles ont complètement disparu pour faire place aux dernières variétés.

Comment pourrait-on croire, dans ces conditions, qu'avec de pareilles améliorations dans la technique, les progrès réalisés quant au rendement moyen

aient été aussi faibles. En 1913, la moyenne officielle était de 13 q. 28 à l'hectare. En 1927, nous arrivons seulement à 14 q. 47 à l'hectare. Est-il possible d'admettre que tout cet immense effort réalisé depuis la guerre ait abouti seulement à une amélioration aussi infime ? De plus, avec une pareille moyenne, la culture du blé en France se traduirait dans son ensemble par un énorme déficit, les frais de production ne pouvant pas être couverts par un rendement moyen aussi faible.

Je lisais tout récemment le compte rendu des rendements obtenus par la ferme des Anglais, dans la Champagne crayeuse, où la moyenne est passée de 27 quintaux 80 avant-guerre à 32 q. 20 après-guerre, et il s'agit là d'une ferme dont le pouvoir de production avait déjà été poussé très avant durant les années qui précédèrent la guerre.

Dans les grandes régions à blé, celles qui dominent notre moyenne, les rendements inférieurs à 20 quintaux constituent presque une exception. Dès lors, il faudrait admettre, pour les régions les plus mauvaises, des rendements absolument infimes pour arriver à la moyenne officielle. A la vérité, tout est incertain dans la statistique du blé, les surfaces aussi bien que les rendements moyens, et quand le Ministre de l'Agriculture nous dit que cette année, nous avons récolté 77 millions de quintaux, il serait téméraire d'affirmer que cette évaluation est exacte à 10 millions de quintaux près.

Si cette statistique ne présentait qu'un intérêt documentaire, le mal serait minime ; malheureusement, elle a sur notre économie agricole une action déplorable. Elle permet de justifier le système des prohibitions, maintenues en ce qui concerne le blé. Elle permet aussi aux statisticiens amateurs de publier les évaluations les plus fantaisistes. Cette année, l'un d'eux a pu nous dire, dès le début de septembre, l'importance exacte des stocks chez les cultivateurs, les meuniers, les boulangers, les commerçants, et la production par département avec les surfaces ensemencées et le poids spécifique, et ceci à une date où, dans certains départements, il n'avait pas été possible matériellement de peser un seul sac de blé. Nous disposerions, d'après lui, de 100 millions de quintaux de blé, chiffre qui semble supérieur aux besoins de notre consommation, d'ailleurs elle-même inconnue. S'il en était ainsi, notre agriculture serait conduite, avec les prohibitions de sortie, à une ruine certaine et il faudrait, cette année, réduire sensiblement les emblavures.

Ces chiffres fantaisistes ont exercé sur le marché du blé une action déplorable et ils ont influé considérablement sur la chute des prix que nous observons en ce moment. Ces longues séries de chiffres officiels et privés, en apparence inoffensifs, sont une des sources des difficultés que nous traversons actuellement.

Les observations que je viens de faire peuvent être formulées pour la viande comme pour le blé. Depuis la guerre, des évaluations officielles indiquent toutes que notre cheptel n'est pas encore reconstitué ; aucun dénombrement, même approximatif, n'a cependant jamais été fait. On est parti de premiers chiffres très vagues que l'on a augmentés progressivement au jugé.

Le déficit officiel a permis de justifier les prohibitions de sortie qui ont pesé

si lourdement sur notre agriculture et qui ont provoqué sur le marché de la viande une véritable débâcle.

Pour ma part, j'ai constaté, depuis deux ou trois ans, en visitant un grand nombre de fermes françaises, que partout le cheptel bovin avait été ramené aux effectifs d'avant-guerre ou même sérieusement augmenté. La statistique elle-même fournit à ce sujet un argument irréfutable en chiffrant le développement important pris en France par les herbages au détriment des labours. Il est évident que si nous possédons plus de prairies, nous possédons aussi plus de bétail pour les utiliser, car il serait difficile d'imaginer que les agriculteurs aient effectué cette transformation par pur agrément...

Enfin, l'importance de nos disponibilités en bétail, les arrivages sans cesse accrus qui pèsent si lourdement sur nos grands marchés, sont encore un témoignage de l'accroissement de notre cheptel.

Au printemps dernier, dans ma région, les éleveurs se demandaient avec inquiétude ce qu'ils pourraient faire de leur jeune bétail trop nombreux pour être absorbé complètement par l'embouche. Les prix, dans les foires, descendaient avec une rapidité désespérante. Et ce n'est que lorsque le ministère de l'Agriculture eut ouvert les frontières à l'exportation du jeune bétail que les Belges vinrent nous débarrasser de cet excédent invendable.

Aujourd'hui, les prohibitions de sortie ont été supprimées. Mais on ne retrouve pas du jour au lendemain des débouchés supprimés depuis 13 années. Il faut rétablir des courants qui n'existent plus et cela demande de longs efforts. D'ailleurs, nos voisins ont eu le temps de dresser des barrières douanières plus ou moins hautes et qui compliquent singulièrement la tâche de nos exportateurs. C'est ainsi que l'Allemagne, qui nous offrirait des débouchés extrêmement intéressants, puisque la viande de bovin y est beaucoup plus chère qu'en France, a établi une taxe d'importation de 2 fr. 30 par kilog. A cela s'ajoutent les frais de transport et des formalités sanitaires difficiles à remplir. Aussi le marché du bétail est-il, à l'heure actuelle, particulièrement mauvais, d'autant plus que les restrictions de consommation qui commencent à devenir importantes s'ajoutent à l'action du surcroît de la production.

Il est certain que si les statistiques officielles n'avaient pas apporté au Gouvernement une justification du régime des prohibitions pratiqué jusqu'ici, nous aurions pu obtenir beaucoup plus tôt la suppression d'un système que M. le président du Conseil lui-même a qualifié d'absurde.

Il serait trop long de rappeler les conséquences, au point de vue des autres denrées agricoles, de l'insuffisance de notre documentation statistique. Nous en supporterons longtemps les effets, car la situation qui a été ainsi créée ne redeviendra pas normale en quelques mois.

Je me garderai bien, ici, de critiquer les services qui sont chargés d'établir cette statistique. Nous connaissons tous leur qualité et leur dévouement, mais quels que soient leur bonne volonté et leur savoir, il leur était impossible de faire un travail sérieux sans aucun moyen réel d'investigation.

Je conclus : la production agricole française a subi, pendant la guerre, des transformations profondes. Or, notre politique économique doit être basée sur

les disponibilités réelles de cette production. Nous ignorons ces disponibilités, comme nous ignorons les besoins exacts de notre consommation. C'est la raison pour laquelle un inventaire complet des richesses agricoles de la France, analogue à celui qui a été fait en 1892, devrait être effectué dans le plus bref délai possible.

Nos services techniques pourraient certainement nous fournir un travail aussi remarquable que celui qui a été fait il y a 35 ans. Il suffirait de leur en donner les moyens. Leur tâche serait d'ailleurs largement facilitée par les Associations agricoles qui ont pris, depuis 1892, un si bel essor (1).

Pierre Caziot.

UN HYBRIDE P. D. QUI A FAIT SES PREUVES DANS L'AUDE

Les variétés de viniféras qui ont pris leur place dans les diverses régions de la France ont mis des siècles à leur classement.

Dans le département de l'Aude, les basses plaines du Narbonnais et toutes les alluvions riches donnent avec l'Aramon des récoltes difficiles à atteindre en quantité avec tous autres cépages ; dans les Corbières et le Minervois, le Carignan et le Terret ont fait autrefois la prospérité du pays, alors que les maladies cryptogamiques y étaient presque inconnues, mais l'aire d'adaptation de ces deux derniers cépages arrive à peine aux portes de Carcassonne.

Le Col de Naurouze, situé au-dessus de Castelnaudary, est bien la séparation géographique du bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée, mais le climat n'y est pas aussi franchement limité ; la pluie et par suite l'humidité est de beaucoup plus intense dans les arrondissements de Castelnaudary, de Limoux et partie de celui de Carcassonne, que dans les Corbières et le Minervois ; aussi a-t-on commis une grosse erreur en plantant dans ces régions le Carignan et quelquefois le Terret, non seulement à cause des maladies cryptogamiques plus intenses, parce que provoquées par cet excès d'humidité, mais encore parce que ces deux cépages sont de troisième époque de maturité et par conséquent trop tardifs dans les mauvaises expositions.

Les vins d'Aramon manquent de couleur et pour leur en donner, il a été greffé, en remplacement des Carignans et des Terrets noirs, des hybrides Bouschet, mais l'expérience les a fait rejeter de beaucoup de terrains parce que atteints par l'Anthracnose.

Il y a plus de trente ans, un éminent viticulteur, M. Gustave Buisson, propriétaire à Labastide d'Anjou, a pleinement réussi en greffant vingt hectares d'hybrides producteurs Seibel n^{os} 1020, 2007 et Couderc n° 7120.

Ces variétés n'ont pas encore perdu de leurs mérites, mais les progrès de l'hybridation et l'expérimentation en ont mis en vue d'autres qui ont déjà fait leurs preuves :

Seibel n^{os} 4643, 5437, 5455, 5565, 5915, etc., etc...

Malgré leurs grandes qualités, ces variétés ont des défauts pardonnables ;

(1) Communication à l'Académie d'agriculture.

du reste, quels sont les viniferas qui n'en ont pas ? Les années 1925 et 1926 surtout ont mis qualités et défauts en évidence.

Quoique résistants au Mildiou et à l'Oïdium, quelques numéros sont atteints par l'Anthracnose ; certains résistent mal à la sécheresse ; les autres redoutent le vent, d'où l'obligation de la mise sur fil de fer ; dans les terrains pauvres, des variétés bien en vue produisent peu ; tel fait un vin médiocre, tel autre a ses raisins mal placés, d'où vendanges difficiles et chères, etc., etc.

Telle variété est bonne ici et médiocre ailleurs, aussi faut-il bien se persuader que les champs d'expériences locaux sont indispensables et que les variétés nouvelles ne doivent être plantées ou greffées en grand qu'avec circonspection et seuls les numéros qui ont fait leurs preuves depuis longtemps peuvent être utilisés en grande culture.

L'enseignement de ces deux dernières années sera profitable aux planteurs ou greffeurs d'hybrides producteurs.

On ne peut nier cependant que certaines variétés ont conquis le droit de cité à la plantation en grand, du moins dans le département de l'Aude, et je me permets de signaler à mes confrères en viticulture un hybride que j'observe depuis plus de 15 ans et dont je n'aurais pas parlé si les deux années 1925 et 1926 ne l'avaient mis en vedette, c'est le

4877 *de Seibel, 2e époque*

qui, cette année, a été dans ledit département l'*As des As* des hybrides producteurs rouges.

Remarqué pour la première fois chez M. Seibel, en 1910, depuis je n'ai cessé de le suivre ; greffé sur riparia, 3309 ou rupestris du Lot, dans les Corbières, le Minervois, le Carcassonnais et le Limouxin, il donne des résultats constants et parfois supérieurs au Carignan, auquel on peut le comparer comme débourrement et comme grosseur de raisins.

Planté en terrain sec, il se défend contre la sécheresse et par ces deux dernières années, il n'a jamais produit moins de 80 hect. à l'hectare. Cette année, 4877, côte à côte avec le Carignan et l'Aramon, a dépassé même la production de ce dernier.

Son port semi érigé permettra le remplacement des manquants dans les vignes taillées à gobelet.

Il résiste pratiquement au Mildiou, à l'Oïdium et à l'Anthracnose ; son vin est bon, très coloré et alcoolique.

Dans les Corbières, franc de pied, en terrain argilo-siliceux, planté depuis plus de dix ans, il conserve sa vigueur.

4877 Seibel mérite depuis que je l'observe les éloges que je fais de lui.

Léon Crouzat,
Viticulteur à Carcassonne.

P.-S. — Je suis persuadé que le 4877 de Seibel réussira très bien et donnera toute satisfaction dans les régions où les cépages de 2e époque de maturité sont cultivés avec profit.

L. C.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE : LEURS RAPPORTS AVEC LES OFFICES AGRICOLES, LEUR REGIME FINANCIER

Lors de la création des Chambres d'Agriculture par la loi du 3 janvier 1924, une question se posa immédiatement : quels seraient les rapports des nouveaux organismes avec les Offices agricoles créés en 1919 ? Le décret du 5 décembre dernier s'efforce de répondre à la question : il précise, dans son article premier, qu'en exécution de l'article 10 (1° et 2°) de la loi du 3 janvier 1924 sur les Chambres d'agriculture, les membres des Offices agricoles départementaux sont élus respectivement chaque année, pour l'année suivante, par le Conseil général et par la Chambre d'agriculture départementale dans leur 2e session ordinaire, les membres sortants étant rééligibles. Le choix des élus doit être fait parmi les agriculteurs exploitant directement un fonds rural dans le département depuis dix ans au moins ou parmi les membres des bureaux des Associations agricoles départementales ou régionales appartenant à ces bureaux depuis au moins cinq ans (article premier).

Les Offices, de par l'article premier, sont donc, en quelque sorte, une émanation des Chambres d'agriculture qui les élisent, en collaboration avec le Conseil général ; l'article 4 établit une nouvelle dépendance de l'Office par rapport à la Chambre, dont il doit obtenir l'approbation de son budget primitif, de son budget additionnel et de son compte administratif, avec faculté, pour le Président de l'Office, de passer outre, si le retour des pièces ne lui est pas fait dans les délais prévus (article 4).

L'Office, d'après le décret ainsi analysé, serait une sorte de comité exécutif dont la Chambre de l'agriculture et le Conseil général représenteraient l'organe délibérant. L'Office, en effet, n'existe que par la Chambre d'agriculture qui choisit ses membres et n'agit que sous le contrôle de la Chambre qui, par l'approbation du budget, a la haute main sur son action, sans toutefois pouvoir arrêter indéfiniment son action ; le Président de l'Office peut passer outre en cas de retard dans le retour des pièces. Tel est le compromis établi entre deux organismes qui semblaient devoir s'exclure, puisqu'ils se doublaient. Mais le dernier mot reste aux Chambres d'agriculture, dont l'indépendance vient de s'affirmer nettement par rapport à l'Office et va s'affirmer encore davantage par l'action de leur régime financier que nous abordons.

Un des vœux les plus fréquemment repris par les Chambres d'agriculture est celui de l'attribution de crédits suffisants. Un organisme est immédiatement gêné dans son action s'il ne possède pas des ressources suffisantes pour assurer aux mesures qu'il prend leur efficacité et s'il n'a pas la libre disposition des crédits mis à sa disposition. Il importait donc, avant toute chose, de régler la question du régime financier des Chambres. Le décret du 5 décembre est le texte organique en la matière.

Le budget des Chambres, établi d'après les règles fixées par la loi du 3 janvier 1924, est soumis, pour approbation, au Ministre de l'Agriculture (article

premier). Le Président de chaque Chambre est seul qualifié pour engager les dépenses dans la limite des crédits ouverts. C'est lui qui est chargé de la liquidation, de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de l'établissement et de la transmission à l'agent comptable des titres de recettes (article 2). Les fonctions de trésorier peuvent être remplies soit par un agent comptable spécial, soit par le trésorier payeur général du département (article 3). C'est la Chambre d'agriculture qui procède à la nomination de l'agent comptable spécial lorsqu'il y en a un. Ce dernier est soumis à toutes les règles observées par les comptables du Trésor : il est justiciable de la Cour des Comptes, soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale des Associations agricoles et des institutions de crédit ainsi que du trésorier-payeur général du département. Il prête serment devant le préfet du département et fournit en garantie de sa gestion un cautionnement dont le montant est fixé par la Chambre d'agriculture (article 4).

L'agent comptable reçoit des émoluments fixés par la Chambre d'agriculture, soit qu'il s'agisse d'un agent spécial ou du trésorier-payeur général faisant fonction d'agent (article 5).

La rentrée des recettes (revenus, créances, legs, donations et autres ressources) est effectuée par l'agent comptable, seul désigné à cet effet et seul responsable : il doit faire procéder, sans retard, aux exploits, significations, poursuites et commandements, à la requête du Président de la Chambre d'agriculture. Il doit, d'autre part, acquitter les dépenses régulièrement mandatées par celui-ci. Toutes les saisies, arrêts ou oppositions sur les sommes dues par les Chambres d'agriculture, toutes significations de cessions ou transferts desdites sommes et toutes autres ayant pour objet d'en arrêter le paiement doivent être faites entre les mains de l'agent comptable, sous peine de nullité (article 6).

Les fonds libres de la Chambre d'agriculture sont déposés en compte courant au Trésor, sans intérêts, sous réserve des sommes figurant au crédit du compte courant postal ouvert au nom de l'agent comptable. Toutefois et sous réserve de l'approbation du Ministre de l'Agriculture, les fonds provenant exclusivement des dons et legs seront convertis en rentes sur l'Etat ou valeurs assimilées (article 7).

Le compte de gestion est clos par l'agent comptable au 31 mars, remis au Président de la Chambre au plus tard le 15 mai de chaque année. La Chambre délibère sur ledit compte et cette délibération, visée par le préfet, est notifiée à l'agent comptable par le Président (article 9).

Le contrôle financier auquel est soumis l'agent comptable a pour objet de constater l'exacte observation des dispositions législatives et réglementaires. Toute pièce jugée utile pour cette vérification doit être communiquée (article 9).

Enfin, un article de loi de finances, voté par la Chambre des députés, et actuellement soumis à l'approbation du Parlement, prévoit que les Chambres d'agriculture seront autorisées à percevoir, à partir du 1er janvier 1929, des centimes additionnels, jusqu'à concurrence de 10 au maximum sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties.

Désormais, les Chambres d'agriculture disposant de ressources fixes que tend à leur attribuer la loi et de ressources véritables, ayant une organisation financière régulière, avec un comptable et un ordonnateur assujettis aux règles de la comptabilité publique, pourront vivre d'une vie propre et avoir une action appuyée sur des moyens efficaces pour aboutir. Emanation directe de la volonté des intéressés, avec un droit de regard sur l'activité des Offices, elles seront dans le pays l'organe consultatif du Gouvernement et des Chambres. Elles feront connaître, par leur action directe et par les vœux qu'elles émettront, l'opinion de la classe agricole, dure au travail et pleine de bon sens dans ses jugements. Elles deviendront ainsi, dans le pays, la voix autorisée, régulatrice des votes du Parlement et des actes du Gouvernement.

M. Dubois.

ACTUALITÉS

Nécrologie (L. Moreau). — Les déclarations de récolte (H. A.). — Office international du vin (M. D.). — Les vins nouveaux de 1927 (L. Mathieu). — Situation viticole du Languedoc (E. F.). — Quatrième Foire du Havre. — Foire de Rabat (du 1er au 15 avril 1928).

Nécrologie. — M. le Dr P. Maisonneuve

Le Dr Maisonneuve vient de disparaître à l'âge de 78 ans, après une maladie qui ne l'a retenu que deux mois à peine éloigné des affaires, des affaires des autres auxquelles il consacrait tout son temps. Ce sera rendre un juste hommage à sa mémoire que de parcourir les différents domaines dans lesquels il a exercé sa grande activité.

Docteur en médecine, il a peu pratiqué la médecine ; il a cependant écrit un *Traité élémentaire d'hygiène*.

Docteur ès sciences naturelles, il a rédigé un *Traité de zoologie* (anatomie et physiologie animales) et quelques notes à des Sociétés savantes sur les maladies des plantes, dues aux insectes, en particulier. En collaboration avec les Directeurs de la Station Œnologique Régionale d'Angers, il a contribué à l'*étude de la biologie de certains insectes ampélophages* (Cigarier, Cochylis, Eudémis) et à *celle de leurs traitements* ; il a été avec ses collaborateurs parmi les premiers de ceux qui ont aidé à répandre en France l'usage des produits arsénicaux, si fréquemment employés aujourd'hui.

Professeur, il a pendant près de 50 ans enseigné la Zoologie aux Facultés libres de l'Ouest et à l'Ecole supérieure libre d'Agriculture et de Viticulture d'Angers. A 78 ans, il professait encore à cette dernière école et savait retenir l'attention de ses auditeurs autant par son érudition et sa science que par la façon dont il enseignait. A l'usage de ses élèves de l'enseignement secondaire, il a laissé des traités élémentaires de zoologie, de botanique, de géologie et, pour récompenser les meilleurs d'entre eux, il a écrit les *Promenades à travers l'histoire naturelle*.

Directeur de la Station Viticole de Saumur, il a su reprendre et développer l'œuvre que Gilles Deperrière avait sortie de l'oubli. Il mit de l'ordre dans les collections ampélographiques, institua des cours de greffage et des séries de conférences, sachant attirer des élèves, des jeunes surtout, à ses cours et intéresser à sa station les pouvoirs publics régionaux et des personnalités marquantes de Paris et de province. Son dernier ouvrage : *L'Anjou, ses vignes et ses vins*, est bien l'œuvre tout à la fois du savant directeur de la Station de Saumur et du praticien qu'il sut être. *Viticulteur*, en effet, il fit de son vi-

La production des vins et les stocks à la propriété en 1927, 1926, 1925 et 1924

DÉPARTEMENTS	PRODUCTION				STOCKS A LA PROPRIÉTÉ			
	1927	1926	1925	1924	1927	1926	1925	1924
Ain	427.432	238.703	541.847	563 258	10.147	44.140	28.0.9	39.116
Aisne	12.777	12.379	22.155	36.638	1 226	139	1.456	143
Allier	209.904	267.951	337.608	475.148	4.921	19.878	23.148	12.540
Alpes (Basses-)	87.132	64.391	69.129	85.638	691	848	1.320	1.721
Alpes (Hautes-)	50.483	38.720	43.63.	44.553	55	54	386	130
Alpes-Maritimes	74.757	59.626	90.819	113.715	3.814	3.665	5.838	5.921
Ardèche	670.635	484.098	805.419	692.487	5.227	11.291	15.709	4.967
Ardennes	29	8	»	»	»	2	»	»
Ariège	70.211	68.962	73.205	88.372	979	1.053	2.267	1.376
Aube	14.027	16.556	72.023	141.320	5.590	7.584	22.491	12.056
Aude	4 941 402	5.428 973	7.193.699	6.038.256	116.435	136.285	421.709	328.594
Aveyron	258.482	242 454	340.729	346.635	2 518	5.486	8.042	4.734
Bouches-du-Rhône	1.245 6 4	1 021.327	1.236.853	1.527 838	35.622	51.681	69.623	60.062
Cantal	2.138	1.478	2.451	2.67.	3	»	27	11
Charente	910 405	499.279	808 635	1.028.468	7.567	9.961	26.820	19.692
Charente-Inférieure	1.256 883	910 853	1.351.9 3	1.866.340	19.779	32.918	102.984	78.796
Cher	89 936	87 004	247 267	288.077	7.293	23.397	19.628	13.061
Corrèze	53.404	18.1.3	78.824	85.471	872	1.328	730	424
Côte-d'Or	258.174	222.894	375 185	436.646	52.744	74.632	103 396	76.051
Creuse	25	11	»	»	»	»	»	»
Dordogne	805.084	601.838	1.104 044	1.170.088	25.955	31.771	39.710	46.054
Doubs	1.667	1.198	6 680	5.053	298	160	507	411
Drôme	359.722	281 543	458.772	470.248	6.584	12.22.	16.634	6.875
Eure	9	4	»	»	5	6	»	»
Eure-et-Loir	1.223	1.095	2 527	4.811	30	360	387	104
Gard	4.836.704	3.193.987	4.089.640	5.120 386	30.818	58.517	142.591	92.896
Garonne (Haute)	613 358	479.582	500.854	856 573	17.921	37 599	75.167	41.302
Gers	1.114.665	1.008.504	1.172 929	1.170.110	3 .2.5	93.074	111.60	145.689
Gironde	4.012.048	2.899.982	5.157.8 4	5.605.405	745.734	1.033.668	1 349.499	864 5 7
Hé ault	11.141.714	10.216.177	14.379.003	14.075.1 5	185.196	216.931	469.569	397.215
Ille-et-Vilaine	45	21	»	»	»	»	»	»
Indre	137 774	119.257	323.768	449.312	6.152	21.554	23.522	19.732
Indre-et-Loire	395.458	366.371	980.739	1.612.161	50.248	103.228	121.195	128.190
Isère	601.590	430.011	706.463	739.595	4.848	15.470	17.606	13.766
Jura	92.642	71.366	138.939	129.831	15.730	29.668	29.003	40.402
Landes	298.668	228.775	353.245	410.775	8.135	20.007	25.897	17.348
Loir-et-Cher	617.637	402.951	911.912	1.632 497	27.772	109.568	103.276	85.762

Loire-Inférieure	351.741	293.377	1.042.572	1.326.030	24.001	105.378	102.643	72.525
Loiret	236.283	61.745	408.653	519.094	12.714	58.991	35.327	15.525
Lot	174.074	105.978	389.230	345.314	3.067	15.493	7.779	7.469
Lot-et-Garonne	690.960	601.427	1.038.002	1.004.796	15.560	36.989	45.434	45.465
Lozère	31.711	26.658	29.065	31.603	128	515	390	324
Maine-et-Loire	310.060	342.412	1.011.300	1.171.906	34.815	68.849	60.168	59.301
Marne	87 349	116.460	206.012	265.595	11.873	27.239	35.577	18.748
Marne (Haute-)	10.833	4.758	29.970	39.737	338	1.075	1.974	966
Mayenne	184	19	1.378	1 470	»	19	52	85
Meurthe-et-Moselle	13.816	5.498	29.733	54.427	1.426	2.987	4.709	3.702
Meuse	2.572	1.155	5.913	6.440	127	290	467	244
Morbihan	2.644	1.166	3.490	3.088	60	67	110	74
Nièvre	29.197	31.666	119.311	183 762	5.016	15.024	10.626	7.952
Puy-de-Dôme	370.898	306.221	403.676	640.355	7.713	18.179	35.117	14.593
Pyrénées (Basses-)	173.356	162.288	200.453	247.030	4.458	8.519	14.124	16.496
Pyrénées (Hautes-)	98.347	101.610	91.268	137.669	1.601	1.395	5.282	5.153
Pyrénées Orientales	3.239.44	3.121.454	3.912.174	3.253.877	34.117	35.553	68.523	129.821
Rhône	751.370	520.322	944.962	1.054 915	27.238	103.525	149.304	111.828
Saône (Haute-)	6.663	4.089	25.332	17.463	318	1.027	781	1.061
Saône-et-Loire	800.269	641.181	1.022.496	1.272.257	55.684	155.039	220.985	192.983
Sarthe	7.064	22.744	60.553	75.841	2.635	5 437	7.677	13.219
Savoie	282.460	252.049	297.646	320.570	2.449	6.456	8.924	12 887
Savoie (Haute-)	60.379	71 247	62.647	67.790	1.396	1.872	2.386	3.761
Seine	32	33	»	»	2	6	»	»
Seine et-Marne	3.148	1.783	6.390	5.590	241	600	708	456
Seine-et-Oise	1.295	1.164	2.727	3.740	146	226	387	434
Sèvres (Deux)	62.944	71.954	160.423	276.340	5 374	9.912	18.419	8.102
Tarn	810.936	614 307	883.266	991.078	15.971	38.264	48.504	32.169
Tarn et-Garonne	479.912	232.317	541.337	537.250	9.013	37 900	28.677	25.103
Var	1.783.809	1.430.712	2.382.147	2.473.131	29.431	49 232	63.180	44.302
Vaucluse	970.473	585.470	895.561	951.664	28 482	38.985	57.592	30.378
Vendée	623.758	2.4.178	842.334	916 583	15.123	77.035	59.799	39.477
Vienne	213.591	207.429	473.612	867.594	15.511	53.420	104.416	28.645
Vienne (Haute-)	1.184	448	2.870	4.175	2	22	38	4
Vosges	3.289	1.092	6.818	5.852	102	202	412	131
Yonne	71.747	62.074	319.374	417 535	17.888	48.890	50.739	45.716
Totaux pour la France	48.899.024	40.564.101	62.411.166	67.312.236	1.833.234	3.267 587	4.657.712	3.568.032
Totaux pour l'Alsace-Lorraine	326.668	223 854	355.917		36.415	60.677	122.557	
Alger	4 120.943	4 820.818	6.155.57	4.153.496	85.323	68.270	68.041	212.756
Oran	2.754 202	2.564.710	4.789.172	1.505.408	35.540	25.661	62.162	30 162
Constantine	1.156.354	993.597	1.421.341	4.128.262	15 319	8.846	20.003	137.334
Territoires du Sud	»	17	26	38	»	»	»	»
Totaux pour l'Algérie	8.031 499	8.379 142	12.366.115	9.787 204	136.191	102.777	150 206	380.252
Total général	57.257.191	49.167.097	75.133.198	77.099.440	2.005 840	3.431.041	4.930.475	3.948 284

gnoble un vignoble modèle auquel il consacrait les loisirs que pouvaient lui laisser ses multiples occupations. Il s'en trouva récompensé par la réputation que ses vins acquirent en France et à l'étranger ; ils firent honneur au vigneron et au pays qui les avaient produits.

Président de l'Union des Viticulteurs et de la *Fédération des Sociétés Viticoles de Maine-et-Loire*, il accepta tardivement ces charges, non pas tant comme un honneur que ses compatriotes pouvaient rendre à ses mérites que comme un moyen de servir encore la viticulture de son pays. Il contribua beaucoup à la fondation de la *Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest ;* il en devint vice-président et il sut, à ce titre, lors du Congrès des Associations viticoles de France, à Narbonne, jouer dans une assemblée un peu surexcitée un rôle de conciliation très important. C'est grâce à son intervention qu'une scission fut évitée entre la viticulture métropolitaine et la viticulture algérienne.

Il ne négligea pas les œuvres sociales : il créa, à Angers, l'*Œuvre des Jardins ouvriers* et participa à la fondation de la *Ligue pour le repos du dimanche*.

Il se montra aussi un *conférencier* et un *écrivain* plein de charme, toujours disposé à prêter son concours à qui le lui demandait et l'on en abusa quelquefois.

Pour décrire *l'homme privé*, je me contenterai d'ajouter qu'il possédait cette *grande courtoisie* qui semble aujourd'hui, à quelques-uns, d'un autre âge, et qui est cependant bien utile pour faciliter les relations des hommes entre eux et qui est toujours à sa place dans nos foyers français.

Dans la lutte des idées, comme dans celle des intérêts, on rencontre forcément des adversaires : les témoignages de sympathie qui honorèrent dernièrement sa mémoire montrèrent qu'il conserva encore, jusqu'à la fin, de très nombreux amis.

Beaucoup de travail, beaucoup de dévouement et peu de récompense ! L'*Académie d'Agriculture* l'avait admis, il y a deux ans, comme *correspondant* et il reçut quelques prix de diverses Sociétés. Mais les distinctions honorifiques, de quelque côté qu'elles eussent pu lui venir, ne lui sont pas venues. Bien que ne méprisant pas les honneurs, il ne parut jamais affecté d'en avoir été privé. Il jugea, avec le sage, que c'est encore dans la joie du devoir accompli que l'homme trouve le plus sûrement sa récompense. — L. Moreau.

Les déclarations de récolte. — Le tableau que la « Revue » publie ci-joint indique les départements qui ont produit en 1927 plus qu'en 1926. Ces départements sont surtout ceux du Sud-Ouest, de la Vallée du Rhône et de la Saône : les départements méridionaux sont relativement défavorisés, ainsi que l'Algérie ; les départements les plus atteints sont ceux de la vallée de la Loire, de l'Est et du Centre. Nous reviendrons sur la situation créée par la récolte *déficitaire* de 1927 sur le marché des vins. — H. A.

Office International du Vin. — Le *Journal officiel* du 22 décembre 1927 publie un arrêté fixant la composition du Comité français de l'Office International du Vin. Les représentants y sont groupés en diverses catégories : représentants des intérêts de la production (21), représentants du commerce (10), représentants des administrations (11), membres admis à titre consultatif (5). Au total : 47 représentants. — M. D.

Les vins nouveaux de 1927. — En présence, dans nombre de régions, des irrégularités de la production des vins de 1927 avec comme conséquence des variations anormales de constitution, on ne saurait trop attirer l'attention des intéressés sur la nécessité, au début de l'hiver, d'examiner avec le plus grand soin l'état de santé de ces vins, surtout pour ceux originaires de vignes atteintes par la grêle, par le Mildiou, l'Oïdium, les Vers de la grappe, par les invasions de Botrytis, consécutives aux piqûres des grumes, etc. Encore plus urgent pour les vins vinifiés sans les précautions spéciales que commandait l'état

de la vendange, cet examen consiste tout d'abord en un contrôle sévère des propriétés organoleptiques, lequel sera complété par des essais de bonne tenue et, s'il y a lieu, par l'étude microscopique et des acidités fixe et volatile.

Signalons ici les anomalies les plus fréquentes relevées par cet examen : une *effervescence* persistante fera suspecter des fermentations, dont l'existence sera confirmée par des *troubles*, lesquels seuls sont souvent des symptômes de maladies, soit bactériennes, soit chimiques ; une nuance jaune de la couleur des blancs, tuilée ou violacée des rouges, sont des caractères d'une atteinte acquise de *Casse* qui s'accentuera dans l'avenir.

La recherche dans les bouquets et saveurs des goûts anormaux avant et surtout après aération, est de première importance pour être fixé sur l'absence des goûts qu'ont pu apporter des traitements insecticides, de la Pourriture, des contacts soit de parties attaquables du matériel vinaire, cuves en ciment non affranchies, soit de vaisseaux à goût de bois divers, sec, moisi, etc. ; c'est surtout pour la révélation de ces goût anormaux que l'aération joue un rôle précieux en les développant pour la plupart ; la généralisation de la sulfitation des moûts donne parfois des goûts sulfhydriques faciles à atténuer au début de leur production, mais beaucoup plus tenaces dans la suite.

Les épreuves de sapidité confirment celles de l'olfaction, quoique avec moins de netteté, mais elles sont les seules pour les saveurs anormales dues à des corps fixes, sels de cuivre, de fer, excès de sels de chaux des vins trop déverdis, etc...

Les essais de bonne tenue à l'air s'imposent pour tous les vins issus de raisins de maturation incomplète ou botrytisés, même en petite proportion, surtout pour les vins demeurés laiteux ou louches.

Il faut aussi songer que l'arrivée tardive des froids a pu favoriser, au contact des lies, les multiplications microbiennes qui restent insoupçonnées tant qu'elles demeurent localisées dans les parties profondes du vin ; elles ne peuvent alors être manifestées que par l'examen du vin de ces couches profondes, examen qui devrait toujours être complété par l'étude microscopique et le dosage de l'acidité volatile.

Examiner ces vins pour constater leur état de santé actuelle et établir un pronostic précis de leur avenir, c'est à la fois prévoir les accidents possibles et déterminer les moyens de les éviter.

Si cet examen des vins nouveaux préoccupe tous les détenteurs soucieux de leurs intérêts, il est grandement facilité dans sa réalisation et dans ses conclusions pour ceux qui ont eu soin d'acquérir les notions d'œnotechnie indispensables pour bien comprendre le rôle des diverses manutentions consacrées par la pratique.

L. Matheu,
Directeur de l'Institut Œnotechnique de France.

Situation viticole du Languedoc. Le beau temps que nous annoncions dans notre dernière relation a été de courte durée. Un froid rigoureux est venu nous surprendre les 17 et 18 courant. Les gelées ont été si fortes que certains végétaux des pays chauds qui vivent en plein air les hivers ordinaires dans notre région ont été fortement éprouvés.

Nous ne pensons pas que la vigne ait eu à souffrir de la température très basse que nous avons subie. Peu de ceps étaient déchaussés à cause des pluies qui ont retardé les travaux. Les jeunes greffes auraient certainement souffert si elles n'avaient pas été butées de l'été.

Aux très fortes gelées, a succédé une pluie fine, froide et persistante qui met en retard les travaux d'hiver et la préparation du sol pour les fumures. Voilà un mois qu'on ne peut pas entrer dans les terres.

La taille de la vigne est aussi en retard. Ce n'est pas un mal, en raison des gelées à glace.

Quoique les insectes soient préservés du froid de l'hiver par nature, certains auront souffert, et nous pourrions être débarrassés de l'apparition d'un grand nombre au printemps prochain.

La neige que nous attendions après les fortes gelées n'est tombée que sur les hauteurs et encore peu abondante.

Nos marchés vinicoles ont repris de l'activité. La hausse que nous avons signalée s'est accentuée et les demandes sont assez nombreuses. Seuls, les négociants de la région parisienne boudent encore. Leur approvisionnement s'épuise pourtant.

On offre pour de bons vins de 9° couverts 160 francs. C'est le prix qui a été atteint pour les mêmes vins, l'année dernière à pareille époque.

On espère atteindre la semaine prochaine les prix de 180 à 200 francs pour les beaux vins de 10 à 11°.

La situation actuelle est bonne pour la viticulture, la récolte de 1927 étant connue pour la France et l'Algérie. — E. F.

Quatrième Foire du Havre. — La quatrième Foire du Havre aura lieu du 7 au 22 avril 1928, sur la place Guynemer, près le sémaphore de la Jetée même emplacement que l'an dernier.

Le succès constant et sans cesse amplifié des trois premières Foires du Havre, leur évolution très nettement accentuée, sont garants de la haute importance de la prochaine manifestation économique qui groupera les produits du sol, du sous-sol et de l'industrie de la France, des colonies françaises et des pays étrangers, c'est-à-dire toutes les marchandises importées ou exportées par le port du Havre.

De toutes les provinces de France, des colonies et des pays étrangers, parviennent, sans cesse, des demandes de stands. Aussi, le Comité d'organisation a-t-il décidé de doubler son métrage d'emplacement et de faire construire 4 nouveaux pavillons.

Tous les producteurs et tous les commerçants auront intérêt à venir exposer à la quatrième Foire du Havre. Ce sera pour eux l'occasion la plus productive d'affaires et la meilleure publicité.

Les adhésions peuvent être envoyées, dès maintenant, et toutes demandes de renseignements à M. Camille Salaeron, Président du Comité d'organisation, à l'Hôtel de Ville, Le Havre (Seine-Inférieure).

Foire de Rabat (du 1er au 15 avril 1928). — Une Foire vente et échantillons aura lieu à Rabat du 1er au 15 avril prochain, sous le haut patronage de M. le Commissaire Résident général et de S. M. le Sultan du Maroc.

1° Section Commerciale et Industrielle

I. Section de l'Importation ; II. Section de l'Exportation ; III. Section de l'Automobile ; IV. Section Artistique ; V. Section du Tourisme ; VI. Section Hygiène sanitaire ; VII. Section Pêche mer et eau douce ; VIII. Section Urbanisme ; IX. Section de T. S. F.

2° Section Agricole

I. Agriculture générale ; II. Machines, Matériel agricole ; III. Enseignement agricole et produits divers ; IV. Animaux.

Conditions de participation

Prix des emplacements : 1° prix de location de stands couverts édifiés par le Comité de la Foire fixé à 100 francs pour m² type I ; 150 francs le m² type II ; 75 francs le m² pour Stand automobile ; 5 francs le m² pour machines agricoles en plein air. Emplacements pour pavillons exécutés par les soins des exposants, 40 francs le m² occupé.

Paiement : en même temps que le bulletin d'adhésion à adresser au Commissaire général de la Foire, Chambre de Commerce, Rabat.

Transport aux frais de l'expéditeur exposant. Régime douanier du Maroc. Admission temporaire gratuite.

Assurance : assurance obligatoire à un consortium de Compagnies françaises.

Publicité : assurée par les soins de l'Agence Havas, à Rabat.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — **Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 35 à 3 fr. 20 le litre.**

Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 565 à 665 fr. ; Vins blancs de 8° 1/2 à 10° 1/2, de 665 à 700 francs la pièce.

Prix au détail : vin rouge, de 660 à 710 fr., vin blanc dit de comptoir, 720 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 900 fr., Bordeaux blanc vieux 950 fr. Ces prix s'entendent à la pièce nue.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, 450 fr. à 500 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de » à » francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vouvray, de 700 à 1.000 francs. Bourgueil ou Chinon, à » francs l'hectolitre. Vins blancs, de » à » francs. Vins rouges, de » à » francs l'hectolitre à la propriété. Rouges Saint-Avertin, de 600 à 650 fr.

Vins d'Anjou : Vins rougets, 550 fr. à 650 fr. Rouges, 600 fr. à » fr. Rouges supérieurs, de 700 fr. à 1.000 fr. Vins blancs, de » fr. à » fr. Vins blancs supérieurs, de » fr. à » fr. la barrique.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1927. Voici les prix actuels avec vente sur lie au cellier, 1er choix, 650 à 700 fr. ; 2e choix, de 600 à 650 francs. Gros plant 1927, de 350 à 450 fr, la pièce de 228 litres.

Algérie. — **Vins 1927 toutes qualités réunies, le degré 9 fr. 25 à 17 fr. 50. Vins blancs, de 13 fr. 50 à 15 fr. 50 le degré Trois-six de marc, de 650 à 665 fr. Trois-six de marc, 750 francs; les 100°, » francs.**

Midi. — *Nîmes (19 décembre 1927).* — *Cote officielle :* Vins rouges : Récolte 1927, de 15 fr. 50 à 17 fr. le degré : Vins rouges supérieurs Costières, de 17 fr. » à 18 fr. le degré. Clairettes, de » fr. » à 18 fr. le degré. Trois-six de vin 86°, de 830 fr. à 850 fr. : trois-six de marc 86°, de 730 fr. à 750 fr. ; eau-de-vie de marc 52°, de 435 fr. à 445 fr. l'hectolitre.

Montpellier (20 décembre 1927). — Récolte 1927 : Vins rouges ordinaires, de 8° à 10°, de 115 fr. à 150 fr. l'hecto. Rouges supérieurs, de 8 à 11°, de 130 à 190 francs. Rosé, le degré de » à » fr. ». Blancs de blanc, le degré, de 17 fr. à 17 fr. 50 le degré. Esprit de vin 3/6 à 86°, » fr. l'hectolitre. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, » fr. à » fr. Marc 52°, de 430 à 450 francs l'hectolitre. Rectifié, de 95 à 97° les 100 degrés, de » à » francs.

Béziers (23 décembre). — Récolte 1927 : Vins rouges de 7°5 à 12°, de 130 à 200 fr. Vins rosés, de 8° à 10°, de 16 fr. » à 16 fr. 50; Bourrets et Piçpouls, de 9 à 12°, de 16 fr. 50 à 17 fr. le degré. Trois-six de vin, 86°, » fr. à » fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, » fr. à » fr.; trois-six de marc 86°, » fr. à » fr. Eau-de-vie de marc 52°, » fr. à » fr.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 25 décembre 1927.

Vins rouges de 9 à 12°, de 158 à 205 fr. avec appellation d'origine Minervois.

Carcassonne (21 décembre). — Récolte 1927: vins rouges de 17 fr. » à 17 fr. 50 le degré. Alcools, trois-six vin, de 100°, de » fr. à » fr. l'hectolitre; trois-six de marc, de » à » francs l'hectolitre.

Perpignan (24 décembre). — Vins rouges de 8 à 12°, de 130 fr. à 200 fr. l'hectolitre. Alcool rectifié, » francs l'hectolitre les 100 degrés.

Vins d'Alsace : Vins blancs courants : Nouveaux 1927, 300 à 340 fr. Haut-Rhin, 240 à 300 fr. Bas-Rhin, vieux, » à » fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1927, 380 à 420 fr.. Haut-Rhin, 320 à 360 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, 480 à » fr. Haut-Rhin, 400 à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, » à » Haut-Rhin, 500 à 600 Bas-Rhin. Vins vieux, » à » fr. Haut-Rhin et » à » Bas-Rhin.

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 146 fr. 00 à 152 fr. 00 ; orges, 104 fr. à 133 fr., escourgeons 110 fr. à 116 fr. ; maïs, 120 à 122 fr. ; seigle, 110 à 124 fr. ; sarrasin, 97 fr. à 105 fr. ; sorgho, » fr. à » fr. » ; avoines, 94 fr. à 105 fr. » On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 138 fr. 27. — Buenos-Ayres, 118 fr. 59. — Chicago, 122 fr. 75. — Sons, 72 fr. à 100 fr.

Pommes de terre — Hollande, de 50 à 70 fr. — Blanche, de 30 à 50 fr. ; jaune commune, de 44 à 50 francs ; Saucisse rouge, de 52 à 60 francs ; d'Algérie, de 180 fr. à 250 fr. — Rosa, 80 à 95 fr. — Midi, » à » fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris Paille de blé, 165 à 175 francs ; paille d'avoine, de 145 à 175 fr. paille de seigle, 145 à 175 fr. ; luzerne, 355 à 395 fr. ; foin, 325 à 365 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 143 fr. » (Marseille) ; d'arachide rufisque extra-blanc, 142 fr. (Marseille) ; palmistes 99 fr. 00 ; de coprah, 134 francs.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à » fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 230 fr. 0 à » fr. ».

Bétail La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 3 fr. 00 à 12 fr. 50. — Veaux, 6 fr. 00 à 16 fr. 00. — Moutons, 4 fr. 50 à 21 fr. 00. — Porcs, 8 fr. 00 à 14 fr. 00.

Crème de tartre. » fr. les 100 kilos ; Tartre brut, 2 fr. 70 à 3 fr. 50 le kilo — Lies de vin liquides, de 20 à 25 fr. l'hectolitre.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 17 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse 46 %, 98 fr. 70 ; chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15 % d'azote, de £ 11 à £ 11 5 les 100 kilos. — Nitrate de potasse, 210 à 225 francs les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 126 à » francs. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 25 fr. 00 à 30 fr. 50 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 45 fr. 50 — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 51 fr. ». — Cyanamide « En sac » granulé 15 % d'azote, 90 fr. 00.

Sulfate de cuivre, de 320 à 325 francs les 100 kilos. — **Sulfate de fer** 9/10 % en sacs de 100 kil., 36 fr. à ». — **Soufre sublimé** pur, 130 à » fr. — **Soufre trituré,** » fr. 00. — **Chaux,** 38 %, » à 32 fr. — **Nicotine** à 500 gr., 375 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb,** 710 fr. les 100 kg. — **Suifs Glycérinés** 30 %, 540 fr. les 100 kg.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Bananes Canada, 110 à 200 fr. — Noix sèches de 500 à 750 les 100 kg. ; Tomates Midi, de » à » fr. Endives françaises, de 200 à 480 francs. — Citrons Espagne, 55 à 70 francs le 100. — Ail, 90 à 200 francs les 100 kilogs. — Champignons. 700 à 1.600 francs. — Epinards, 200 à 300 fr les 100 kg. — Escaroles, 150 à 200 fr. le 100. — Choux-fleurs, 125 à 300 fr. le 100. - Oranges, 180 à 350 fr. — Artichauts bretons, 50 à 200 fr. — Haricots verts Espagne, de 600 à 1.800 fr. — Poireaux, 250 à 450 fr. les 100 bottes — Oignons, 120 à 160 fr. les 100 kilos — Poires. choix, 600 à 2.200 fr. les 100 kg. — Poires communes, 70 à 280 fr. les 100 kg. — Pommes choix, 200 à 45 fr. — Pommes communes, 70 à 170 fr. les 100 kilos.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 18 au samedi 24 décembre 1927

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim
	PARIS					TOULOUSE			
Dimanche.	— 4 »	—12 »	— 8 »	»	...18....	1 »	— 7 »	— 3 »	»
Lundi.....	— 5 »	—12 »	— 8. 5	»	....19....	1 »	— 3 »	— 1 »	»
Mardi.....	— 4 »	— 9 »	— 6. 5	»	... 20....	2 »	2 »	2 »	12
Mercredi..	— 2 »	— 6 »	— 4 »	1	...21....	9 »	5 »	7 »	»
Jeudi. ...	6 »	5 »	5. 5	8	...22....	9	7 »	8 »	»
Vendredi..	12 »	10 »	11 »	8.4	....23....	13	6 »	9. 5	1
Samedi....	11 »	7 »	9 »	1.5	....24....	10 »	7 »	8. 6	11
	STRASBOURG					NIMES			
Dimanche.	— 8 »	—11 »	— 9. 5	»	....18....	0	— 7 »	— 3. 5	»
Lundi.....	— 8 »	—13 »	—10. 5	»	..19....	— 1 »	— 6 »	— 3. 5	»
Mardi.....	— 6 »	—14 »	—10 »	»	...20. ..	2 »	1 »	1. 5	12
Mercredi..	— 8 »	—10 »	— 9 »	»	....21....	5 »	2 »	3. 5	0.2
Jeudi.....	— 5 »	— 5 »	— 5 »	3	... 22....	7 »	10 »	8. 5	2
Vendredi..	8 »	2 »	5 »	6	....23....	11 »	5 »	8 »	0.6
Samedi....	12 »	6 »	9 »	2	...24...	13 »	6 »	9. 5	0.1
	LYON					BORDEAUX			
Dimanche	— 5 »	—11 »	— 8 »	»	....18....	0 »	— 7 »	3. 5	»
Lundi....	— 4 »	—14 »	— 9 »	»	....19....	0 »	— 1	0. 5	»
Mardi.....	— 6 »	» »	» »	»	....20....	2 »	1 »	1. 5	3
Mercredi..	1 »	— 1 »	0 »	0 2	....21....	5 »	4 »	4. 5	0.3
Jeudi.. ..	8 »	5 »	6. 5	»	....22....	14 »	8 »	11 »	6
Vendredi..	11 »	8 »	9. 5	10	...23....	15 »	8 »	11. 5	11
Samedi....	12 »	6 »	9 »	0.4	....24....	12 »	9 »	10. 5	5.2
	MARIGNANE					NANTES			
Dimanche	1 »	» »	» »	»	....18....	— 2 »	— 9 »	— 5. 5	»
Lundi.....	— 1 »	— 4 »	— 2. 5	»	....19....	— 3 »	— 6 »	— 4. 5	»
Mardi.....	3 »	2 »	2. 5	8	...20....	— 3 »	— 7 »	— 5 »	»
Mercredi..	6 »	5 »	5. 5	3	....21....	2 »	2 »	2 »	3
Jeudi.....	13 »	9 »	11 »	0.1	....22....	7 »	7 »	7 »	26
Vendredi..	13 »	7 »	11 »	1	....23....	14 »	11 »	12. 5	»
Samedi....	14 »	4 »	9 »	3.5	....24....	13 »	9 »	11 »	6

TABLE DES AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A (H.). — Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins : 45, 123, 191, 253, 336, 383, 398. — L'accord commercial franco-allemand, 125. — Les appa-rences de la prochaine vendange en Italie (H. A.). — Les déclarations de récolte, 350, 402, 416.
Aubriot (A.). — Vignoble de la Moselle, 78, 348.

B. (J.). — Les arsenicaux en viticulture et le Conseil supérieur de l'hygiène, 222.
B. (J.). — Vignobles des Hautes-Pyrénées, 138.
B. (P.). — La vendange en Algérie, 139.
Bailly (A). — Insecticides anticryptogamiques, 8.
Berthault (P.). — La situation viticole en Tunisie, 235.
Biron (M.). — Vinification des raisins blancs en Rhénanie, 158.
Bonnet (Dr). — Vignoble de la Drôme, 77, 335.
Bonnet (J.). — Le triage des pépins de raisins, 21. — Prévisions de la récolte d'olives dans le bassin méditerranéen en 1927, 297.
Bord (G.). — Vignoble des grands vins blancs de Bordeaux, 25, 190.
Boulard (H.). — Le problème de l'arrêt des fermentations, 395.

C. (A.). — Vignoble de la Touraine, 366.
C. (A.). — Vignoble de la Loire, 77.
C. (L.). — Vignoble de la Loire-Inférieure, 14, 110, 366, 397.
C (M.). — Relations entre températures de certains mois, 33. — Une pluie de sang dans le département de l'Yonne, 34. — Les céréales en 1926 et les conditions climatériques, 50. — L'agriculture et les organisations bancaires, 63. — Les pommes de terre en montagne, 145. — L'aviculture française, 145. — Où l'on reparle de l'agriculture, 210. — L'étude optique de l'atmosphère et la prévision du temps, 225. — Action du chlorure de potassium sur les sols non calcaires, 225. — Les campagnols, 242. — La crise de l'élevage français, 273. — La vie chère et les producteurs, 285. — L'état brumeux de l'atmosphère, 306. — La crise de l'agriculture allemande, 321. — Détermination des besoins des sols en engrais potassiques et azotés, 322.
Cazeneuve (Dr Paul). — A propos des Chambres d'agriculture, 101.
Caziot (Pierre). — La nécessité d'une grande enquête agricole, 405.
Causse (Pierre). — Résultats obtenus dans la lutte contre les ampélophages, 105
Cercelet (M.). — Monsieur de Meaux et le vin, 343. — Le dévergondage fiscal, 379.
Carrière et **Cros** (Mlle). — Remarques sur la viscosité de l'huile de pépins de raisins, 341.
Chauvigné (A.). — Vignoble de Touraine, 89. — Etude sur la résistance des hybrides producteurs directs aux maladies cryptogamiques en 1927, 325.
Crouzat (Léon). — Un hybride P. D. dans l'Aude, 409.

D. (F.). — Vignoble de l'Aube, 176.
D. (M.). — Vins français en dépôt en Allemagne, 15, 320, 337. — Importation des vins en Grande-Bretagne, 15. — Importation des vins grecs, 15. — Contingent des vins importés en Allemagne, 15, 207, 208, 224, 286, 319. — Contingentement des spiritueux en Danemark, 15. — Office international du vin, 32, 224, 241, 370, 400, 416. — Vente de vin sur souche, 32. — Maintien de l'interdiction d'importation de vignes étrangères, 32. — Vins tunisiens, 33. — Raisins secs et vins grecs, 33. — Régime douanier des vins, 47. — L'activité en Norvège des négociants français en vins, 64. — Usage, en Finlande, à titre médical, des vins et spiritueux, 64. — Exportation des spiritueux français en Allemagne, 65. — Restriction de la culture de la vigne au Portugal, 65. — Droits sur les vins en Yougoslavie, 146. — Envois de kirschs français vers l'Italie. 146. — Vins importés en Hollande, 146. — Rhums de Cuba, 146, 225. — L'accord franco-allemand, 208, 209, 224, 241, 242, 270, 272, 287. — Accord anglo-espagnol, 241. — Analyse de vins français et espagnols en douane, 210. — Négociations franco-espagnoles, 223, 288. — Négociations franco-américaines, 240, 272. — Droits de douane sur les mousseux en Suède, 242. — Fin de la prohibition dans le Nouveau-Brunswick, 242. — Droits sur les liqueurs importées en Belgique, 287. — Droits sur les vins en Belgique, 288. — Régime à l'importation en Roumanie, 288. — Droit de circulation sur les vins ordinaires, 318. — Régime des alcools en Norvège, 320. — Requête de l'A. V. C. au sujet des traitements arsenicaux contre Cochylis, 337. — Désacidification des moûts, 337. — Contingent de vins tunisiens à admettre en Algérie, 352. — Les droits nouveaux sur les céréales et la viande, 353. — Vins vinés importés en Allemagne, 370. — Réglementation des boissons vineuses importées en Belgique, 370. — Admission des vins algériens en Allemagne, 384. — Buts de l'Office international du vin, 396.
Dubois (M.). — Projet de loi portant révision du tarif douanier, 5, 170. — L'accord commercial franco-allemand, 181. — Les céréales panifiables, 245. — Les premiers vœux des chambres d'agriculture, 293, 357. — Le rapport de M. Valière sur le budget de l'agriculture, 373. — Chambres d'agriculture et Offices agricoles, 411.
Dufoux (Ch.). — Vignoble du Beaujolais, 239, 361.

Escoffier. — Vignoble de Bône, 88.

F. (E.). — Vignoble du Languedoc, 303, 317, 336, 351, 369, 383, 401, 417. — Foire de Pezenas, 337.
Fallot (B.). — Vignoble de Loir-et-Cher, 89, 367.
Ferré (L.). — Application du procédé Boulard à la préparation des vins blancs doucereux, 389.
Feytaud (Dr J.). — La question doryphorique, 316.
Fournas (F. de). — Vignoble de l'Aude, 80.

G. — La prochaine récolte des fruits à pressoir, 95.
Grellet (Mac). — Les oranges, mandarines et citrons d'Algérie, 42. — Nos vins au Maroc, 250.

H. (E.). — Vignoble de la Champagne, 85.
Héron (G.). — Vignoble de la Haute-Garonne, 69, 332.
Hügel (F. E.). — Vignoble d'Alsace, 346.
Kayser (E.) et **Delaval** (H.). — Nouvelle contribution à l'étude des levures sélectionnées, 113. — Contribution à l'étude des vins amers, 277. — Sur la levure apiculée, 314.

L. (J.). — Vignoble de la Bourgogne, 86, 345.
L. (J.). — Appellations d'origine et marques syndicales, 10.
L. (M.). — Nécrologie: Dr Peton, 50.
L. (R.). — Vignoble des Charentes, 76.
Labergerie. — L'Exposition de Montpellier et les Congrès, 27. — La Foire de Paris en 1927, 142. — Conservation des bois, 226.
Lefèvre (Ch.). — Les maladies de la vigne, 127.
Luze (R. de). — Négociations commerciales entre la France et les Etats-Unis, 261.

M. (P.). — La viticulture à l'Exposition internationale d'Horticulture, 305.
M. (R.). — Vignoble de Tunisie, 87.
Maisonneuve (Dr P.). — Vignoble de l'Anjou, 79. — Vinification comparée des vins blancs de l'Anjou et du Puy-de-Dôme, 197, 216.
Marsais (P.). — Un film sur la Production du raisin de table, 229.
Mathieu (L.). — Boissons économiques, 62. — Vins et lois fiscales, 95. — Science et vinification, 140. — Vins de raisins grêlés, 157. — Troubles des vins nouveaux, 388. — Les vins nouveaux de 1927, 416.
Moralès (C.). — L'Fisca en Espagne, 140.
Moreau (L.). — Nécrologie: M. le Dr P. Maisonneuve, 413.
Moreau (L.) et **Vinet** (E.). — Innovations dans la lutte contre les parasites de la vigne, 261.
Moreau (L.), **Vinet** (E.) et **Marchais** (Ch.). — L'année viticole 1926 en Anjou, 55.

P. (G.). — Vignoble du Midi, 80, 388.
Palef. — Situation du marché des vins, 13, 47, 91, 124, 155, 206, 257, 302, 368. — Les importations anticipées de vins de Grèce, 31. — Office international du vin, 399.
Pée-Laby. — Impressions à la veille des vendanges, 175.
Perdoux. — Vignoble de Dordogne, 88.

R. (H.). — Vignoble de l'Algérie, 81, 121, 349.
Raguenaud (U.). — Vignoble des Charentes, 76.
Ravat (F.). — Les hybrides producteurs directs en 1927, 378.
Raynaud (J.). — A propos de la maladie de la bouteille, 239. — Examens de vins du Midi de 1927, 252.
Requinyi (Géza). — Etude sur les levures de vin hongroises, 309.
Ringelmann (M.). — Clôture de protection des cultures contre les lapins, 233.
Rozier (A.). — Vignoble du Bordelais et de l'Armagnac, 73.

S. (F.). — Vignoble d'Algérie, 87, 363.
S. (O.). — Vignoble de l'Aude, 122, 154, 190, 397.
Salomon (R.). — Vignoble de Seine-et-Marne, 188, 348.
Sarcos (O.). — Vignoble de l'Aude, 401.
Semichon (L.). — L'évolution économique de l'industrie du vin, 53, 117, 133. — — L'industrie des tartres et la viticulture, 149, 165, 202.
Sick (E.). — Phylloxera des feuilles en Alsace, 159.

T. (M.). — Ve Congrès de la Coopération et de la Mutualité coloniales, 108.
Tachon (J.). — Vignoble du Roannais, 207, 334.
Tacussel. — Vignoble de Vaucluse, 348.
Téléki (André). — Vignoble de l'Europe centrale, 284.
Tibbal (J.). — Vignoble du Tarn, 61.

V. (Ch.). — Vignoble blanc de la Touraine, 191.
V. (P.). — Election de M. L. Ravaz à l'Académie des Sciences, 50. — Nécrologie: Duarte de Oliveira, 383. —
V. (V.). — Vignoble du Beaujolais, 86.
Vavasseur (Ch.). — Vignoble de la Touraine, 78.
Viala (P.). — Comité scientifique de l'hygiène du vin, 110. — Nécrologie: Victor Vermorel, 258. — L'huile de pépins de raisins et l'Office national des combustibles liquides, 282.
Vidal (J.-L.). — Vignoble charentais, 24, 176, 365.
Vincens (J.) et **Colomiès** (Mlle G.). — Sucrage et vinage, 37.

W. (A.). — Vignoble d'Alsace, 90.

TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, etc. — Académie des Sciences, élection de M. Ravaz, 50. — Association nationale d'expansion économique, 114. — Concours agricole départemental de la Sarthe, 130. — Comice agricole et viticole du Beaujolais, 130.

AGRICULTURE. — La récolte des fruits à pressoir, 95. — Essais sur les pommes de terre en montagne, 145. — L'aviculture française, 145. — Où l'on reparle de l'agriculture, 210. — Les céréales panifiables, 245. — La crise de l'élevage français, 273. — Escroquerie aux semences sélectionnées, 289. — Prévisions de la récolte d'olives dans le bassin méditerranéen, 297. — La récolte des cidres en 1927, 303. — La crise de l'agriculture allemande, 321. — Le rapport de M. Valière sur le budget de l'agriculture, 373.

BIBLIOGRAPHIE. — Le vin de France (Léon DOUARCHE), 18. — Problèmes pratiques sur la vinification (L. et R. MATHIEU), 18. — Premier Congrès commercial du raisin de table (Cie Paris Orléans), 18. — Les traitements contre Eudemis et Cochylis (P. VIALA et P. MARSAIS), 66. — Les textiles en Tunisie, 66. — La destruction des mauvaises herbes (E. RABATÉ), 130. — La revision du prix des baux à ferme (Henri SAINSOT), 178. — La chaux et le chaulage dans la pratique agricole (A. GOUJON), 178. — L'avocat-conseil des Campagnes (F. BOUFFARD), 274. — Chimie du sol et les Engrais (E. BURBAN), 306. — Agenda agricole et viticole, V. Vermorel, 386.

CHIMIE VITICOLE ET VINICOLE. — Analyse des vins français et espagnols par le service des douanes, 210. — Viscosité de l'huile de pépins de raisins, 341.

CONGRÈS, CONCOURS, EXPOSITIONS, etc... — L'utilisation rationnelle du cheval, 15. — L'exposition de Montpellier et les Congrès, 27. — Concours d'utilisation des sarments, 65. — Congrès de la prune et du pruneau à Agen, 96, 114, Ve Congrès de la Coopération et de la Mutualité coloniales, 108. — Le raisin de table et la Cie d'Orléans, 128. — Semaine du Chasselas du Thor, 141. — La Foire de Paris en 1927, 142. — Concours d'utilisation des sarments, 161, 322. — Semaine internationale de culture mécanique, 177. — Exposition internationale d'horticulture, 210, 290. — Foire commerciale de l'Ouest à Nantes, 273. — 62e Exposition des vins de la Burgogne, 273. — Exposition de Lyon des vins et spiritueux, 274. — La viticulture à l'Exposition internationale d'horticulture, 305, 354. — Foire des vins de Pézenas, 318, 337. — Vente des vins des hospices de Beaune, 351. — Exposition des vins nouveaux du Beaujolais, 351. — Vente des vins des hospices de Beaujeu, 352. — Exposition nord-africaine à Oran, 354. — Foire du Havre, 418. — Foire de Rabat, 418.

DIVERS. — Boissons économiques, 62. — Château Haut-Brion, propriété de l'Académie des sciences de Bordeaux, 112. — Avis aux exportateurs de raisins, 142. — L'infection des campagnols par le virus Danysz, 241.

ECONOMIE RURALE. — Les oranges, mandarines et citrons d'Algérie, 42. — L'agriculture et les organisations bancaires, 63. — A propos des chambres d'agriculture, 101. — La vie chère et les producteurs 285. — Les premiers vœux des Chambres d'agriculture, 293, 357. — Droits nouveaux sur les céréales et sur la viande, 353. — Le dévergondage fiscal, 379. — La nécessité d'une grande enquête agricole, 405 — Les Chambres d'agriculture et les Offices agricoles, 411.

ECONOMIE VITICOLE. — Projet de loi portant revision du tarif général des douanes, 5, 47, 170. — Appellations d'origine et marques syndicales, 10. — Les importations anticipées de vins de Grèce, 31. — Office international du vin, 32, 224, 241, 272, 287, 370, 399, 416. — Vente du vin sur souche, 32. — Projet de majoration des droits sur les raisins et vins grecs, 33. — La situation du marché des vins, 13, 91, 124, 125, 155, 206, 257, 302, 368. — Droits applicables aux vins en dépôt en Allemagne, 15, 320, 337. — Importation des vins en Grande-Bretagne, 15. — Importation de vins grecs, 15. — Contingentement des vins importés en Allemagne, 15, 207, 208. 224, 319. — Contingentement des spiritueux au Danemark, 17. — Les viticoops en Algérie, 49. — Contingent des vins tunisiens en Algérie, 352. — L'évolution économique de l'industrie du vin, 53, 117. 133. — Activité en Norvège, des négociants français en vins, 64. — Usage en Finlande, à titre médical, des vins et spiritueux, 64. — Exportation des vermouths et spiritueux français en Allemagne, 65. — Restriction de la culture de la vigne au Portugal, 65. — La crise des cotes. 113. — Relations commerciales franco-américaines, 270, 272. — L'accord commercial franco-allemand, 125, 181, 193, 208, 209, 223, 241, 270, 286, 384. — La défense des vins français en Suisse, 384. — L'alliance de la propriété et du commerce en Bourgogne, 125. — Vins vinés en Allemagne, 370. — Droits sur les vins à l'importation en Yougoslavie, 146. — Certificats d'origine de kirschs francais allant en Italie, 146. — Droits d'accise sur les vins importés en Hollande, 146. — Importation en France des rhums de Cuba, 146. — Contingent d'importation de vins tunisiens et grecs, 156. — Nos vins au Maroc, 250. — Commission de constatation des cours, 177. — Droits sur les vins à Cuba, 225. — La récolte des vins en France. 192. — Vins destinés à l'exportation en Allemagne, 194. — Négociations franco-espagnoles, 223, 286. — Négociations franco-américaines, 240. — Accord anglo-espagnol et franco-espagnol, 241. — Vins destinés à l'Allemagne, 242. — Droits à l'importation en Suède, 242. — Droits sur les liqueurs importées en Belgique. 287, 288, 370. — Régime douanier roumain, 288. — Régime des alcools en Norvège, 320. — Les ventes de raisins sur souche. 386. — Situation mensuelle du mar-

ché des vins, sorties, stocks et consommation, 45, 123, 131, 191, 255, 336, 383. — Cours des vins, 19, 35, 51, 67, 83, 99, 115, 131, 147, 163, 179, 195, 211, 227, 243, 259, 275, 291, 307, 323, 339, 355, 371, 387, 403, 419. — Cours des principaux produits agricoles, 20, 36, 52, 68, 84, 100, 116, 132, 148, 164, 180, 196, 212, 228, 244, 260, 276, 292, 308, 324, 340, 356, 372, 388, 404, 420.

ENGRAIS. — Action du chlorure de potassium sur les sols non calcaires, 225. — Détermination chimique des besoins des sols agricoles en engrais potassiques et azotés, 322. — La phobie des chlorures, 385.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHES. — Ecole d'agriculture de Philippeville, 16. — Institut agricole d'Algérie, 17. — Institut agricole de l'Université de Toulouse, 17. — Ecole d'agriculture de l'Yonne, 34. — Ecole d'agriculture de la Vendée, 34. — Ecole d'agriculture d'Antibes, 66. — Ecole d'agriculture et de viticulture de Beaune, 82. — Institut œnotechnique de France, 82. — Ecole d'agriculture de Pétré, 82. — Ecole d'agriculture et de viticulture de Fontaines, 114, 194. — Ecole d'agriculture de Rouffach, 129. — Nominations au Ministère de l'agriculture, 140. — Pour enrayer l'exode rural, 160. — Liste des élèves de l'Institut national agronomique ayant obtenu le diplôme d'ingénieur agronome, 178. — Institut technique de pratique agricole, 194. — Station agronomique et œnologique du Gard, 290. — Station œnologique de Bourgogne, à Beaune, 290. — Institut œnotechnique de France, 354.

GÉNIE RURAL. — Le drainage en galeries, 98, 242, 289. — Clôtures de protection contre les lapins, 233.

HYBRIDES PRODUCTEURS ET PORTE-GREFFES. — Impressions à la veille des vendanges, 175. — Résistance des hybrides aux maladies cryptogamiques en 1927, 325. — Les hybrides producteurs en 1927, 378. — Un hybride P.D dans l'Aude, 409.

HYGIÈNE ET VIN. — Le Comité scientifique de l'hygiène du vin, 110.

INDUSTRIE VINICOLE. — (Voir Vinification et Technologie).

INSECTES. — Insectes nuisibles, 82. — Invasion du Phylloxera des feuilles en Alsace, 159. — Destruction des insectes nuisibles, 226. — La lutte contre l'Eudémis, 240. — La question doryphorique, 316. — Requête de l'Association vitic le champenoise pour l'emploi des arsenicaux, 337.

LÉGISLATION, LOIS, JURISPRUDENCE VITICOLES. — Interdiction d'importation de vignes étrangères, 32. — Projet de loi relatif aux vins tunisiens, 33. — La décoloration des vins, 49. — Loi tendant à compléter la loi de 1919 sur les appellations d'origine, 92. — Vins et lois fiscales, 95. — Désacidification des moûts, 271, 337. — Droits de circulation sur les vins ordinaires, 318.

MALADIES DE LA VIGNE. — Esca, 13. — Résultats obtenus dans la lutte contre tous les insectes ampélophages, 105. — Les maladies de la vigne, 127. — L'Esca en Espagne, 140. — Innovations dans la lutte contre les parasites de la vigne, 261. (Voir aussi INSECTES.)

MALADIES DES VINS. — Maladie de la bouteille, 237. — Etude des vins amers, 277.

MÉTÉOROLOGIE. — Relation entre température de certains mois, 33. — Une pluie de sang dans le département de l'Yonne, 34. — Les céréales en 1926 et les conditions climatériques, 50, 116. — L'étude optique de l'atmosphère et la prévision du temps, 225. — L'état brumeux de l'atmosphère, 306. — Bulletin météorologique hebdomadaire, 20, 36, 52, 68, 84, 100, 116, 132, 148, 164, 180, 196, 212, 228, 244, 260, 276, 292, 308, 324, 340, 356, 372, 388, 404, 420.

MICROBIOLOGIE VINICOLE. — Etude des levûres sélectionnées, 213. — La levûre apiculée, 314. — Les levûres de vin hongroises, 309.

NÉCROLOGIE. — Dr Peton, 50. — Albert Desmoulins, 141. — Victor Vermorel, 257. — J. Duarte d'Oliveira, 383. — M. le Dr P. Maisonneuve, 413.

ŒNOLOGIE — Voir Vinification).

PROPAGANDE VINICOLE. — Association de propagande pour le vin, 110. — Loi tendant à faciliter la création de postes émetteurs de radiophonie, 160. — Un film sur la production du raisin de table, 229. — Monsieur de Meaux et le vin, 343.

PRODUITS INSECTICIDES ET ANTICRYPTOGAMIQUES. — Insecticides anticryptogamiques, 8. — Les arsenicaux en viticulture, 222 — Requête de l'A.V.C. pour l'emploi des arsenicaux en viticulture, 337. — L'addition d'arséniate de plomb aux bouillies cupriques, 384.

PROHIBITION. — Fin de la prohibition dans le Nouveau-Brunswick, 242.

STATISTIQUES. — Salaires de vendanges, 113. — Prix de vente des alcools, 129. — Statistiques officielles, 303. — Déclarations de récolte, 350, 402, 416. — Production des vins et stocks à la propriété en 1927, 1926, 1925, 1924.

TECHNOLOGIE. — Le triage des pépins de raisins, 21. — L'industrie des tartres et la viticulture, 149, 165, 202. — Conservation des bois, 226. — L'huile de pépins de raisin, 282.

TRAITEMENTS. — (Voir Maladies).

VIGNOBLES ET VINS. — Algérie, 81, 87, 121, 139, 349, 363. — Alsace, 90, 346; Anjou, 79; Armagnac, 73; Aube, 176; Aude, 80, 122, 154, 190, 402; Beaujolais, 86, 239, 364; Bordelais, 25, 73, 190; Bourgogne, 86, 345; Champagne, 85; Charentes, 24, 76, 176, 365; Drôme, 77, 335; Haute-Garonne, 69, 332; Languedoc, 303, 317, 336, 351, 369, 383, 401, 417; Loire, 77, 207, 334; Loire-Inférieure, 14, 110, 366; Loir-et-Cher, 89, 367; Midi, 80; Moselle, 78, 348; Hautes-Pyrénées, 138; Seine-et-Marne, 188, 348; Tarn, 61; Touraine, 78, 89, 191, 366; Tunisie, 87, 235; Vaucluse, 348; Italie, 140; Europe centrale, 284

VINIFICATION. — Sucrage et vinage, 37. — Science et vinification, 140. — Vins de raisins grêlés, 157. — La vinification des raisins blancs de Rhénanie, 158. — Vinification comparée des vins blancs de l'Anjou et du Puy-de-Dôme, 197, 216. — Examen de quelques vins du Midi, 252. — Désacidification des moûts, 271. — Troubles des vins nouveaux, 338. — Application du procédé Boulard pour la préparation des vins blancs doucereux, 389. — Le problème de l'arrêt des fermentations, 395. — Les vins nouveaux de 1927, 416.

VITICULTURE. — L'année viticole 1926 en Anjou, 61.

Le Gérant : P. NEVEU.

IMPR. — SOC. D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.